



VILLE DE DRAGUIGNAN



À Draguignan, le 23 novembre 2022.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni dans la salle B de la maison des sports et de la jeunesse, le mardi 22 novembre 2022 à 18 h, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Hervé Thinnes, Marie-Christine Omdahl, Martine Dupont-Ferrier, Roger Contri, Christian Jouffroy, Jean-Daniel Giboin, Muriel Simon-Devos, Nicole del Cucina, Christian Glénard, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient absents : Arnaud Autric, Gilbert Wiencek, Maurice Doumax, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Éric Dufétel, Jean-Yves Jambu, Françoise Fratila, Karine Fontaine, Christian Lallier, Ghislaine Ragosa, Hubert Nicolas, Isabelle Laudicina, Florian Bernaux.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Report de la fête du quartier
2. Points soulevés depuis la dernière réunion
3. Informations diverses
4. Questions diverses

\*\*\*

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président fait le point des présents. Il accueille ensuite Grégory Loew, Bernard Bonnabel et Richard Devilette, élus en relation avec les conseils de quartier, accompagnés de Magali Enet du service vie des quartiers et cadre de vie.

1. Report de la fête du quartier

Dans un premier temps, le conseil entérine le fait d'organiser la prochaine édition avec le quartier sud, dans les mêmes conditions que pour l'édition avortée. Il s'accorde par ailleurs sur la nécessité de programmer cette activité entre début mai et mi-juin 2023. Compte tenu du plan de charge du château Saint-Esprit dans ce créneau, il apparaît nécessaire de trouver un autre endroit où installer le dispositif. Le domaine de l'Octopus est cité en séance, puisque son propriétaire avait proposé cette option. Le quartier sud recherchera de son côté d'autres solutions et une décision à prendre en commun interviendra en début d'année prochaine.

2. Points soulevés depuis la dernière réunion

- a. Qu'en est-il du projet de rond-point à hauteur du chemin de Villeneuve et de la route conduisant à Flayosc ?

*Réponse de la mairie : toujours le même point bloquant, d'ordre foncier. Le projet est dans les cartons et budgété. Il faut attendre que les procédures en cours arrivent à leur terme et permettent de récupérer les parcelles concernées. Ce sujet sera traité sous quinzaine avec le service voirie du département.*

b. Que peut-on nous dire du déploiement de la fibre ?

Ce sujet occupe grandement les échanges que les conseils de quartier entretiennent avec la mairie et les éléments de réponses sont toujours les mêmes : chacun peut prendre connaissance de l'état d'avancement du déploiement de la fibre en consultant la carte de l'ARCEP ou celle d'Orange, accessibles en cliquant sur les liens ci-dessous.

<https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=2.9155336656537543&lat=46&zoom=6.5&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2022T2>

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Orange annonce en outre être en mesure d'approcher les objectifs fixés pour fin 2022, malgré quelques contraintes « techniques qui bloquent ou retardent le déploiement bien souvent, cela concerne l'aérien où 25 % des poteaux doivent être remplacés ou contournés pour les poteaux Enedis.

Dans la convention de 2018, Orange avait une ambition de 20 511 prises éligibles fin 2022, à fin septembre nous étions à 19 609, nous serons donc quasiment à l'objectif. »

*Réponse collégiale enregistrée en séance : à part dire que le projet de déploiement de la fibre par l'opérateur Orange est un fiasco, rien ne saurait être de nature à satisfaire toutes les personnes qui attendent avec un soupçon d'impatience d'être enfin raccordées à ce réseau très prometteur.*

c. La mairie compte-t-elle assainir la situation du pluviel avenue du col de l'Ange, notamment en améliorant l'écoulement des eaux ? Deux orages récents ont causé d'importants dégâts chez un riverain, avec une facture de 1500,00 € pour la surélévation du compteur d'eau mis à mal, pour l'instant à la charge du riverain.

*Réponse de la mairie : ce problème est pris en compte, les services de la mairie prendront contact avec les riverains concernés pour envisager avec eux les solutions à mettre en place.*

d. À hauteur du 297 route de Lentier, une noue a remplacé le fossé préexistant aux travaux. Elle devait être curée régulièrement pour éviter tout débordement, ce qui inonderait la propriété située en contrebas. Qu'attend-on pour procéder à ce curage ?

*Réponse de la mairie : l'ouvrage est du ressort du SMA, le syndicat mixte de l'Argens. La question lui a été transmise. Le dernier curage a été effectué en juillet 2020.*

e. Chemin du Seyran, à hauteur du 911, un terrain privé est un véritable dépotoir. En séance, d'autres cas analogues sont évoqués. Que peut faire la mairie ?

*Réponse de la mairie : les élus se saisissent de ces doléances et vont étudier ce que permet la réglementation en la matière, notamment en ce qui concerne la délimitation entre le domaine privé et le domaine public et tout ce qui est lié à la protection de l'environnement. En d'autres termes, avant de mener une action, il est nécessaire de cerner ce qu'il est possible de faire de ce qui ne l'est pas.*

f. Où en est le nouveau schéma de collecte des déchets ?

*Réponse de la mairie : de manière globale, le déploiement est toujours en cours. Les points bloquants sont souvent d'ordre foncier. La mise en place de chaque PAV est un combat et les coûts sont élevés, dans un contexte budgétaire très tendu du fait de l'augmentation du prix des fluides. Toute nouvelle étape, comme le retrait des containers des particuliers, fera nécessairement l'objet d'annonce spécifique et ne saurait être une source de perturbation pour les particuliers. Par ailleurs, il est porté à l'attention des habitants le projet de création d'un pôle de transition énergétique. Une information des riverains du quartier est a été délivrée ainsi qu'aux habitants de Trans-en-Provence et de La Motte.*

g. Le nouveau rond-point du pont de Lorgues est-il accidentogène ? A-t-on des données à ce sujet ?

*Réponse de la mairie : la vitesse sera mesurée pour se faire une idée du caractère dangereux des pratiques des usagers dans ce secteur. À l'heure actuelle, la mairie n'a pas de retour d'accident à cet endroit. Ce sujet sera évoqué sous quinzaine avec le service voirie du département.*

h. Une habitante du quartier souhaite savoir comment il serait possible de mieux communiquer sur le don du sang et inciter plus de Dracénois à s'y rendre ? En séance, elle cite des chiffres montrant la faiblesse de la participation dracénoise par rapport à celle des villes et villages des alentours et à celle du département et de l'ensemble du territoire métropolitain.

*Réponse de la mairie : l'information est déjà diffusée par tous les moyens dont dispose la mairie. Toute suggestion fournie par les conseils de quartier sera étudiée pour tenter d'améliorer cette situation.*

### 3. Informations diverses

- a. Le relevé des vitesses dans l'avenue du col de l'Ange est annexé au présent compte rendu.
- b. Les statistiques relatives aux dépôts sauvages sont annexées au présent compte rendu.
- c. La récente délibération municipale relative à l'éclairage public est jointe au présent compte rendu.
- d. Quelques contacts utiles en cas de problème avec les sangliers.

En cas de nuisances répétées, prendre contact avec la société de chasse de Draguignan : 04 94 39 72 12 – 06 35 50 86 94 – [gerard.guichard905@orange.fr](mailto:gerard.guichard905@orange.fr) ou avec la fédération départementale des chasseurs du Var afin de solliciter une éventuelle intervention des services compétents de la préfecture, en l'occurrence, un lieutenant de loupveterie :

F.D.C. 83  
Place Georges Clémenceau  
83170 BRIGNOLES  
04 94 80 06 95

### 4. Questions diverses

- a. Problème de circulation routière et piétonne à hauteur de l'arrêt de bus Les Oliviers : la visibilité est mauvaise et met en danger les élèves qui empruntent cet itinéraire pour prendre le bus. Que peut-on envisager pour améliorer leur sécurité ?

*Réponse de la mairie : ce sujet sera abordé sous quinzaine avec le service voirie du département.*

- b. Du côté du Flayosquet, des terrains ont été remblayés et ces aménagements perturbent l'écoulement des eaux pluviales. Dans le même coin, un amoncellement de véhicules pose toujours le même problème de salubrité que celui évoqué lors d'une récente réunion du conseil de quartier.

*Réponse de la mairie : après avoir rappelé qu'une procédure judiciaire est en cours, les élus s'engagent à traiter ces points sous court préavis et d'en rendre compte au conseil de quartier lors d'une prochaine séance.*

- c. Les riverains de la Nartuby du côté du chemin du gué sont-ils désormais en sécurité ?

*Réponse de la mairie : le président du SMA s'apprête à communiquer à ce sujet à la population dans le courant du premier trimestre 2023.*

- d. Un riverain s'interroge sur l'emploi du feu : des voisins enfument régulièrement les alentours de sa propriété consécutivement à la taille de leurs oliviers, par exemple.

*Réponse de la mairie : les arrêtés préfectoraux apportent toutes les informations et précisions dans ce domaine. Ne pas hésiter à s'y référer.*

\*\*\*

La prochaine réunion sera programmée en début d'année 2023.

Rappel : merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : [ouest@ville-draguignan.fr](mailto:ouest@ville-draguignan.fr).

À 19 h 50, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion.